

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

Aux Contribuables de la susdite VILLE,

## AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par monsieur René Alain, directeur général/greffier-trésorier par intérim, que le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue par visioconférence, le 9 mars 2021, a adopté un règlement no 258-10-2021 intitulé: « **RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET L'OPÉRATION DU SERVICE MUNICIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LES COMPTEURS D'EAU AFIN D'AJOUTER UN ARTICLE CONCERNANT LES FRAIS D'INTÉRÊTS SUR MATÉRIEL, MAIN-D'ŒUVRE, EXCAVATION, SOUS-TRAITANCE ET ACCESSOIRES**».

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, 965, boul. Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carières, aux heures normales de bureau, soit de 8h00 à midi et 13h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à midi le vendredi.

**Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 11ième jour de mars 2021.**



René Alain, dir. gén. / greffier-trés. par intérim